Mairie de Colayrac-Saint Cirq

RÈGLEMENT INTÉRIEUR *(année 2023/2024)*
- ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT-
Mercredis et vacances scolaires

Cette structure issue de la volonté municipale en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de LOT ET GARONNE a pour objectif d'assurer la complémentarité et la continuité des interventions éducatives entre le temps scolaire et le temps de loisirs, contribuant ainsi à l'aménagement des rythmes de vie des enfants.

DIVERSES ACTIVITES PROPOSÉES :

SOCIO-CULTURELLES ET ARTISTIQUES		PHYSIQUES ET SPORTIVES (intérieur, extérieur)
• Initiation au chant, à la musique • Lecture d'histoires • Découpages, pliages, création d'objets...	• Peinture, dessin, coloriage • Activités d'expressions, théâtre • Activités autour de l'imaginaire	• Jeux de ballon, vélo, trottinette, sports collectifs • Jeux de salle ou autres

MODALITES D'INSCRIPTION:

- Inscription, via le formulaire: « **Fiche d'inscription Accueil de Loisirs Sans Hébergement - Mercredis et vacances scolaires**», après l'avoir téléchargé, complété et adressé par courriel à: **mairie.colayrac.poste@orange.fr** ou envoyé par courrier postal ou déposé à la Mairie ou *auprès du responsable de l'Accueil de Loisirs accompagné des pièces justificatives demandées.*

Seront accueillis, les enfants de 3 à 13 ans selon les priorités suivantes :

- *Être domiciliés à Colayrac-Saint Cirq et déjà scolarisés*
  - *dans l'un de nos établissements scolaires,*
  - *dans un établissement scolaire hors de notre Commune,*
- *Être hors commune et déjà scolarisés (inscription accordée en fonction des places disponibles).*

- Fournir ATTESTATION D'ASSURANCE comprenant les garanties suivantes obligatoires:
Responsabilité Civile, Scolaire et Extra-scolaire

JOURS - HORAIRES – LIEUX D'ACCUEIL :

- *L'accueil de Loisirs est ouvert **les mercredis et les vacances scolaires** de 7h30 à 18h30 à l'exception:*
  - *d'une semaine entre Noël et Jour de l'An,*
  - *des deux dernières semaines août avant la rentrée scolaire.*

Prestations	Arrivée	Départ
Matin sans repas	De 7h30 à 9h00	12h00
Matin avec repas		De 13h00 à 14h00
Après midi avec goûter	De 13h00 à 14h00	De 16h30 à 18h30
Journée complète repas et goûter	De 7h30 à 9h00	

- ***Les horaires indiqués ci-dessus devront être respectés impérativement, pour le bien-être de vos enfants et pour l'organisation des animateurs.***
- ***Les animations débutent à 9h00 et à 14h00 précises.***
- *L'Accueil est assuré à **l'ÉCOLE MATERNELLE** pour les 3/6 ans et à **l'ÉCOLE RENÉ CASSIN** pour les 7/13 ans.*

ENCADREMENT—CONTACTS:

Chef de service Responsable ALSH	Directrice adjointe Pôle 3/6 ans	Directrice adjointe Pôle 7/13 ans et ados

ANIMATEURS PERMANENTS ET SAISONNIERS

CONTACTS

05 53 47 44 17 | 07 57 09 33 96 | alsh-colayrac@orange.fr

LES PRESTATIONS :

Les prix de journée comprennent le repas de midi et le goûter. Les prix ½ journée comprennent avec ou sans repas et le goûter de l'après-midi.
Une participation supplémentaire pourra être demandée aux familles pour les sorties qui comprennent des activités payantes.

MODALITÉ DE RÉSERVATION DES MERCREDIS ET DES JOURS DE VACANCES:

- *Inscription via le formulaire: « **Dossier d'inscription Accueil de Loisirs Sans Hébergement, mercredis et vacances scolaires**» après l'avoir téléchargé, complété* et adressé par courriel à: **mairie.colayrac.poste@orange.fr** ou envoyé par courrier postal ou déposé à la Mairie ou auprès du responsable de l'Accueil de Loisirs, accompagné des pièces justificatives demandées.
- Ces démarches sont obligatoires et fermes pour chaque période de vacances scolaires. Vous vous engagez à respecter les jours de présence de votre enfant.
- Des modifications seront exceptionnellement possibles, avec un préavis de 7 jours, sur demande adressée uniquement par mail: **alsh-colayrac@orange.fr** ***(uniquement les mercredis)***

FACTURATION

→ En **cas d'absence** les journées seront systématiquement facturées sauf si l'absence est liée à un motif médical justifié par un certificat délivré par un médecin.

GRILLE TARIFAIRE ALSH

TARIFS CAF et MSA	ALSH Journée avec repas et goûter	ALSH 1/2 Journée avec repas	ALSH 1/2 Journée sans repas
QF			
QF ≤ 650	4,50 €	3,95 €	2,90 €
650 < QF ≤ 705	5,65 €	5,05 €	3,50 €
705 < QF ≤ 856	7,00 €	6,45 €	4,90 €
856 < QF ≤ 900	8,50 €	7,15 €	5,60 €
900 < QF ≤ 1 000	9,70 €	7,80 €	6,25 €
1 000 < QF ≤ 1 100	10,00 €	8,90 €	6,85 €
1 100 < QF ≤ 1 200	11,40 €	9,50 €	7,35 €
QF > 1 200	12,80 €	10,65 €	8,50 €

Les tarifs ALSH ci-dessus, sont majorés de 20%,

pour les résidents HORS COMMUNE de COLAYRAC-SAINT CIRQ

Paiement :

- Une facture mensuelle est adressée au responsable légal de l'enfant.
- Les prestations sont calculées selon:
  1) L'état de présence dressé par le responsable de l'**ACCUEIL DE LOISIRS**.
  2) Votre **Q**uotient **F**amilial *(révisable en cours d'année scolaire).* En cas de non-présentation, c'est le **Q F** maximal qui sera appliqué.

Mode de paiement :

- Par prélèvement mensuel : joindre un RIB au dossier d'inscription.
- Par chèque bancaire à l'ordre du **Service de Gestion Comptable d'AGEN** et/ou par chèque CESU à remettre à la Mairie ou au responsable de l'ALSH.
- En espèce, exclusivement, auprès du secrétariat de la Mairie.

Vous devez activer le lien adressé par la Mairie qui vous sera envoyé par mail, intitulé :
«Mairie de Colayrac-Saint Cirq Activation de Service».

Les titres CESU (chèques) peuvent être utilisés, uniquement, pour régler les prestations de garde d'enfants: périscolaires et ALSH. Les frais de cantine étant exclus. Le montant des chèques doit être égal à la somme due pour les prestations indiquées sur votre facture et en aucun cas supérieur, conformément aux conditions générales d'affiliation au CRCESU.